

Pour responsabiliser les auteurs de violences envers les femmes

Justice. La Clède propose un stage de prise de conscience de l'acte répréhensible.

Il ne s'agit évidemment pas de protéger les auteurs de violences faites aux femmes ! Le premier souci de protection concerne les femmes et on se concentre, d'abord, sur la considération envers les victimes... »

Michel Bouquet, directeur de l'association la Clède, seule structure dans le Gard à proposer un stage de responsabilisation pour les auteurs de violences envers les femmes, s'est obligé à apporter cette précision.



■ Michel Bouquet, directeur de la Clède porteuse du projet. L. GU.

Plus de 80 décès en France cette année

Parce que le sujet est sensible, désespérément d'actualité (plus de quatre-vingts femmes ont été tuées depuis le début de l'année en France, soit une tous les trois jours ; la dernière, enceinte, a reçu, dimanche 4 août, plusieurs coups de feu mortels de la part de son ex-compagnon), il est nécessaire de choisir ses mots.

En premier lieu, il convient de rappeler que la Clède est, déjà, très engagée auprès des femmes victimes de violences. Dans le centre d'Alès, à une adresse connue des policiers, gendarmes et des travailleurs sociaux, il existe un accueil de jour, pour quelques heures. Des permanences existent, aussi, à Anduze et La Grand-Combe. Par ailleurs, un dispositif d'hébergement d'urgence peut prendre en charge les femmes violentées et leurs enfants. Et les chiffres recen-

sés pour l'année 2018 restent éloquents (lire ci-contre).

« C'est une peine, alternative... »

« Pour l'association, c'est un dispositif très engageant, souligne le directeur de la Clède. Dans ce domaine des violences faites aux femmes, les faits sont grandissants, de plus en plus de victimes portent plainte et la question sociétale est importante. Ça touche tout le monde... »

Ce stage de responsabilisation des auteurs de violences surgit comme un nouvel outil, de prise de conscience, de prévention de la récidive.

« Le dispositif existait déjà, dans la loi du 4 avril 2018, dans le cadre de violences parentales, d'infractions au code de la route et de toxicomanie, détaille encore Michel Bouquet. Et depuis décembre de l'an dernier, il est testé par

des parquets. Cet accueil des auteurs de violences s'effectue, ici, en relation avec le parquet d'Alès. Et il faut bien souligner que c'est une peine, alternative, mais qui part bien d'un jugement... »

Proposé en cas de primo-violences

Imposé quasi systématiquement en Espagne, dans une approche déjà ancienne d'une éviction-responsabilisation des auteurs de violences conjugales, ce stage apparaît ainsi en France en mode expérimental.

« Même s'il est possible que des personnes s'inscrivent directement auprès de la Clède, c'est le parquet qui décidera de la participation à ce stage (fin mai, l'actuel procureur d'Alès, François Schneider, l'a préconisé, NDLR). Et il ne concerne que les cas de primo-violences,

DISPOSITIF

Engagée

L'association de la Clède est engagée dans la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences. En 2018, 144 d'entre elles (et deux hommes) sont passées à l'accueil de jour et/ou les permanences d'écoute de l'association. 28 ont été, aussi, accueillies d'urgence en séjours courts, avec 20 enfants. Enfin, 18 femmes et 22 enfants ont été logés, l'an dernier, en centre d'hébergement.

pas de violences avec récidive ni de violences lourdes. »

Cinq séances de prises de paroles

Avec ce stage, aux frais du participant (200 €), la Clède mettra à disposition deux psychologues pour cinq séances de trois heures de prises de paroles étalées sur une semaine. *« Ce n'est pas une thérapie, ça n'a pas vocation à soigner, conclut Michel Bouquet. Il s'agit de poser des paroles sur des actes, de comprendre les raisons de la violence. De comprendre aussi qu'un acte répréhensible a été commis, qu'il existe une responsabilité pénale et civile, un impact sur la victime et sur la cellule familiale. »*

Une démarche de responsabilisation afin d'éviter l'irréparable...